

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 27 AVRIL 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23 (dont 4 procurations)

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept avril,
le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS, dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal à l'annexe de mairie,
sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire en exercice.
Date de convocation : 22 avril 2026

PRESENTS : CAZERES C. LECOMTE P. CONIJN M. MOURCEL L. ESTRADE C. LAGORGETTE P. VICAIRE BONNIEU D. LACHAUD J., MENERET K. FORESTIER M. CRUCHEZ C. SOULÉ A. MAILLETAS A. CUVELARD V. HUGON DE MASGONTIER A. LAVILLE G. SIMPFENDOERFER S.

ABSENTS EXCUSÉS : DURET C. procuration à SAUTREAU JM, MALLET GRELETTY D. (en visioconférence) procuration à LECOMTE P., LECOQ T. procuration à MENERET K, LECOINTRE L. procuration à HUGON DE MASGONTIER A.

SECRETAIRE : LAGORGETTE P.

Approbation du compte rendu de la réunion du 30 mars 2026

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le compte rendu de réunion du 30/03/2026.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1) FINANCES

a. Taux des taxes locales – année 2026

Le maire indique qu'il convient de voter les taux des taxes locales pour l'année 2026.
Il propose de ne pas augmenter les taux cette année.

TAXES	TAUX 2025	TAUX COMMUNAUX RECONDUITS POUR 2026
T.F.B.	39,36	39,36
T.F.N.B.	78,16	78,16
C.F.E.	17,77	17,77
T.H.	19,93	19,93

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valide** les taux pour 2026.
- **Désigne** le maire pour signer tout document s'y rapportant.

b. Subventions aux associations (Pascal LECOMTE)

ASSO 2026	Montant
Alliance de la Dronne Football Club	4000
Les Archers de la Double	1800
Club des Nageurs	1300
La Gaule Rochalaisienne	1500
Judo Club LRC	2975

Les Pas de la Double	500
LA ROCHE-CHALAIS BASKET	700
Tennis Club LRC	4000
Volley-Club Omnisports	500
Les motards de la Dronne	300
Société de Chasse de SML/LRC	1500
Société de Chasse de SMR	800
Association Musicale	5000
Les Amis de l'Orgue De La Roche-Chalais	300
Jazz & Vin en Double	2500
Amicale des Pompiers	300
Comité des Fêtes de SML	3500
Comité des Fêtes de SMR	2000
SaMiRi	600
Nos petits ateliers de La Roche-Chalais	250
Les Doublauds	1200
La petite epicerie	600
Club des Aînés	1000
Secours Catholique	200
Entrepreneurs de la Dronne	500
Amicale Laïque	1300
APEL SACRE COEUR	599
Jeunes Sapeurs Pompiers	200
A Sportive UNSS Collège de la Dronne	500
GRAH Coutras Archéologie	350
Comice Agricole Montpon	200
Myosotis	40
MFR Ribéracois	175
MFR Cravans	25
AFM Téléthon	300
Clown Stethoscopes	0
Handball Saint-Aulaye	0
Espace de vie Sociale	,
UDAF Connect e-bus	0
Ligue contre le cancer	,
France Alzheimer	,
Ticket Sport	3000
TOTAL	44514

Voté à l'unanimité.

P. LECOMTE s'abstient pour le Tennis Club

A. SOULÉ s'abstient pour Les Pas de la Double

c. Affectation des résultats et Budgets primitifs 2026 (Patrick LAGORGETTE)

Budgets	Fonctionnement	Investissement	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Principal	5 127 960,69	1 571 786,69	23	0	0
Jeanne Nicolas	239 542,04	218,944,30	23	0	0
Camping	175 741,48	105,786,72	19	0	4
Méridien	186 720,46	44 787,00	23	0	0
Cinéma	98 000,00	19 000,00	22	0	1
Assainissement	396,725,57	504 759,75	23	0	0

Affectation du résultat budget Assainissement :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	94 162,75
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (85 787,74 - 103 399,18)	-17 611,44
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	111 774,19
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	-16 194,18
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (200 312,92 - 72 560,83)	127 752,09
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)	-143 946,27
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 15 840.00)	-15 840,00
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)	-32 034,18

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	32 034,18
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	62 128,57
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Voté à l'unanimité.

2) PROJET CRECHE

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 30 mars dernier et propose au Conseil municipal d'engager un contact avec l'Agence Technique Départementale (ATD 24) en vue d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la prochaine phase de recherche d'une Maîtrise d'œuvre avec rédaction d'un cahier des charges incluant :

La construction d'un bâtiment « crèche »

Une aire de jeux publique pour enfants,

Un nouvel accès à l'EHPAD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, se prononce favorablement pour engager la recherche d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet crèche.

Résultat du vote : **POUR : 19** **CONTRE : 0** **ABSTENTIONS : 4**

3) ATTRIBUTION MISSIONS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Le maire informe les élus qu'une consultation a été effectuée pour des missions de prestations intellectuelles relatives aux opérations d'études diagnostiques et Schémas Directeurs d'Assainissement Collectif (SDAC) et de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) des systèmes de La Roche-Chalais.

Il précise que 2 entreprises ont proposé une offre et que le classement final conclut à l'attribution du marché au profit de l'entreprise ARTELIA 6-8 avenue des Satellites 33 185 LE HAILLAN pour un montant global de 185 502€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte d'attribuer le marché à l'entreprise ARTELIA pour le montant indiqué,
- Désigne le maire ou son adjoint pour signer tous documents nécessaires à ce marché.

Résultat du vote : POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

4) TARIFS CIMETIERES

Monsieur le Maire indique que les tarifs funéraires de la commune pour l'ensemble des cimetières n'ont pas été revalorisés depuis 2014.

Il propose aux élus la suppression des concessions perpétuelles ainsi qu'une nouvelle grille de tarifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs ci-dessous :

- Suppression des concessions perpétuelles
- Concession trentenaire : 100€/m²
- Concession cinquantenaire : 200€/m²
- Case au columbarium pour 15 ans : 500€ renouvelable 1 fois

5) MODALITES DE DEPOT DES LISTES POUR L'ELECTION DE LA COMMISSION DSP (DELEGATION SERVICE PUBLIC)

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une commission intervient en cas de nouvelle délégation de service public (article L 1411.5) ou en cas d'avenant au contrat de délégation entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % (article L1411.6).

Cette commission de délégation de service public, Présidée par Monsieur le Maire, doit comporter, **3** membres titulaires et **3** membres suppléants.

Cette commission doit être élue par le Conseil Municipal au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste. (Articles D1411-3 et D1411-4 du CGCT).

Avant de procéder à cette élection, il convient conformément à l'article L 1411.5 du Code Général des Collectivités Territoriales de fixer les conditions de dépôt des listes.

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (**3** titulaires, **3** suppléants).
- Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire, jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

6) COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Avant de procéder à cette élection, il convient conformément à l'article L 1411.5 du Code Général des Collectivités Territoriales de fixer les conditions de dépôt des listes. Cette commission de, Présidée par Monsieur le Maire, doit comporter, **3** membres titulaires et **3** membres suppléants.

- Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir (**3** titulaires, **3** suppléants).
- Elles pourront être déposées auprès de Monsieur le Maire, jusqu'à l'ouverture de la séance du Conseil Municipal au cours de laquelle il sera procédé à l'élection.

7) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION ELECTORALE

La loi n°2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité a modifié la composition des commissions de contrôle des listes électorales. Depuis l'harmonisation des modes de scrutin dans les communes de plus et moins de 1000 habitants, la composition de la commission de contrôle des listes électorales dépend du nombre de listes élues en présence au sein du conseil municipal.

Conformément à l'article R.7 du code électoral modifié par le décret n°2026-8 du 8 janvier 2026 pris en application de l'article L.52-18-4 du code électoral et portant diverses modifications du code électoral, les membres de la commission de contrôle des listes électorales sont nommés pour une durée de six ans. A l'issue du renouvellement général des conseils municipaux de mars 2026, les membres de cette commission doivent être renouvelés

Les Conseillers Municipaux désignés membres TITULAIRES de la commission de contrôle de la liste électorale de La Roche-Chalais, sont :

- CUVELARD Victoria
- CRUCHEZ Charlotte
- MALLET GRELLETY David
- LAVILLE Guy
- SIMPFENDOERFER Sandrine

8) APPROBATION DES STATUTS MODIFIÉS ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS A L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE LA DORDOGNE (ATD 24)

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demande, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. »

Vu la délibération du Conseil Général de la Dordogne en date du 6 juillet 1982 proposant la création d'une Agence Technique Départementale,

Vu la délibération de l'Assemblée Générale constitutive de l'ATD 24 en date du 25 janvier 1983 approuvant les statuts de l'ATD 24,

Vu les statuts modifiés de l'ATD 24 approuvés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 13 mars 2026,

Considérant que la collectivité a adhéré à l'ATD 24 par délibération du 11/03/2024,

Le Maire informe le conseil que l'ATD 24 a procédé à la mise à jour de ses statuts. Il rappelle que l'objet de l'ATD 24 est de mutualiser des expertises indispensables. L'adhésion donne accès à un socle de services incluant :

- les études de faisabilité en aménagement territorial (architecture, paysage, voirie),
- l'assistance juridique,
- le Centre de ressources en Cybersécurité.

Les autres services proposés par l'ATD 24 font l'objet de conventions additionnelles selon les besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité :

APPROUVE les nouveaux statuts de l'ATD 24,

PREND ACTE ET CONFIRME les modalités de représentation au sein de l'Assemblée Générale conformément à l'article 8 des statuts de l'ATD 24 :

Représentant Titulaire : le Maire SAUTREAU Jean-Michel, membre titulaire de droit,

Représentant Suppléant : MOURCEL Laurent

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution des missions de l'ATD 24.

9) RENOUELEMENT DES MEMBRES DE LA CCID (COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS)

L'article 1650 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs (CCID) composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires pour les communes de plus de 2000 habitants. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les huit commissaires titulaires et les huit commissaires suppléants seront désignés par les soins des services fiscaux de Périgueux sur une liste de contribuables en nombre doubles.

10) CONVENTION D'OCCUPATION ET DE SERVITUDE

Monsieur le Maire indique qu'une convention doit être signée entre la commune et la Société ALDI propriétaire des parcelles AK 113, 141 et 142 Avenue d'Aquitaine, sur lesquelles est présente une canalisation publique d'eaux pluviales.

La convention a pour objet de définir les conditions techniques, juridiques et financières dans lesquelles le pétitionnaire s'engage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention
- Autorise le Maire à signer la convention.

11) CHEMIN DE COMPOSTELLE (JOCELYNE LACHAUD)

Madame la Maire déléguée de Saint-Michel l'Ecluse et Léparon indique avoir reçu une proposition de l'Association « Les Amis de Saint-Jacques » de Gradignan afin d'intégrer la commune sur un chemin historique de Saint-Jacques de Compostelle.

Il s'agit de redonner vie à un ancien chemin qui partait de Poitiers pour rejoindre Bassanes (Sud Gironde) en passant par Charroux, Angoulême, Aubeterre, Saint-Aulaye, La Roche-Chalais pour ensuite rejoindre Saint-Christophe de Double, Coutras, Guitres, La Sauve Majeure et Cadillac sur Garonne.

Sur la commune le chemin passe par Saint-Michel l'Ecluse et Léparon sur des chemins publics.

Les pèlerins pourraient être hébergés à la maison de la Forêt.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte la proposition de l'Association les amis de Saint-Jacques de Gradignan
- Accepte la mise à disposition de la maison de la forêt pour l'hébergement des pèlerins

Delphine VICAIRE BONNIEU

- Demande label APICité
- Cotech site de Reyaud : 9 000 tonnes de déchets (béton, sédiments...) à évacuer, élévation du niveau d'eau, création frayère à brochets, création ZH, renaturation du Chalaure.
- Réunion groupe consultation environnement et cadre de vie le 7/05

Jocelyne LACHAUD :

- Commission patrimoine le 12/05
- Visite du parc Kistner

Catherine CAZERES :

- Groupe solidarité le 28/04
- Nombreuses demandes de secours (alimentaire ou carburant)
- Consultations en cours pour animation et repas des aînés

Pascal LECOMTE :

- Présence aux AG des associations
- Groupe vie associative et sport le 4/05
- Envoi des courriers aux associations pour dossiers subvention incomplets
- Rencontre prévue en juin pour le label Ville active et sportive

Martine CONIJN :

- Exposition au cinéma du 28/04 au 8/05
- Club des lecteurs le 6/05
- Les amis du cinéma le 12/05 à 19h ouverture festival de Cannes
- Groupe culture le 18/05

Laurent MOURCEL :

- Suivi des 3 dossiers : Crèche, agrandissement Résidence J. NICOLAS, BATIER 2
- Groupe consultatif réuni le 24/04 (3 présents)

Cristèle ESTRADE :

- Présentation du diagnostic par le cabinet d'étude retenu pour la modification du PLU le 26/05
- Groupe consultatif le 26/05 (travail sur le cadre de vie futur dans lotissement)

Patrick LAGORGETTE :

- Versement de la DETR pour les travaux de la place du puits qui chante
- Versement subvention CD 24 pour les travaux du Bar

Jean-Michel SAUTREAU

- RDV le 8/05 commémoration SMR, SML et LRC
- Attente des modalités de désignation des grands électeurs pour les sénatoriales du 27/09/2026

Personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45.